



Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition en sciences de l'environnement

applicables dès l'année académique
2023/24

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 17.04.2023

Dispositions de transition 2023-2024

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-e-s dont le programme de référence est dans un plan d'études antérieur au semestre d'automne 2023, soit :

- Master of Science in Environmental Sciences and Humanities (MSc)
- Branches complémentaires (BCo) en sciences de l'environnement

UE au niveau BSc

La révision 2023/24 du plan d'études en sciences de l'environnement a pour conséquence des changements de codes, de dénomination ou de nombre de crédits ECTS par UE.

Correspondance entre les anciennes et les nouvelles UE, niveau Bachelor:

Unités d'enseignements selon ancien plan d'études			Unités d'enseignements selon nouveau plan d'études		
Code	Titre	ECTS	Code	Titre	ECTS
SSE.00152	Umweltpraktikum / Stage dans le domaine de l'environnement / Environmental internship	12	SSE.00153	Umweltpraktikum / Stage dans le domaine de l'environnement / Environmental internship	9

Les étudiants qui ont commencé leur branche complémentaire en sciences de l'environnement avant le SA 2023 poursuivent leurs études selon le plan d'études 2022.

UE au niveau MSc

La révision 2023/24 des programmes d'études en sciences de l'environnement comprend des modifications des codes, des intitulés et du nombre de crédits par UE.

Les crédits pour les cours suivis avec succès avant le SA23 sont pris en compte comme indiqués dans les plans d'études précédents. Les étudiants qui ont obtenu une note insuffisante lors d'une première tentative dans une ancienne UE s'inscrivent pour la deuxième tentative dans l'ancienne UE.